

«On divise toutes nos dépenses par deux» : les jeunes couples et l'argent, du tout en commun au chacun pour soi

Ségolène Le Stradic et Eugénie Boilait

Publié le 17/03/2024 à 16:00, mis à jour le 17/03/2024 à 17:11

RÉCIT - Si leurs parents se mariaient sous le régime de la communauté et créaient rapidement un compte commun, les jeunes Français préfèrent aujourd'hui rester les seuls propriétaires de leur finance. À raison ?

Guillaume* et Lucie* se sont bien trouvés. Les presque trentenaires, en couple depuis 10 ans, organisent leur dépense à l'aide d'une application d'ordinaire plébiscitée *par les groupes d'amis en vacances ou les colocataires*¹, «Tricount». La plateforme, très «pratique», répartit les dépenses au fur et à mesure et calcule automatiquement les remboursements à effectuer.

À chaque restaurant, à chaque course, à chaque voyage, les amoureux dégainent leurs téléphones. «*On sait exactement où on en est*, assure ainsi Lucie, le sourire aux lèvres. *Et au moins l'argent n'est jamais un sujet de dispute entre nous.*» Aujourd'hui, *les bons comptes*² feraient-ils vraiment les bons couples ?

Gestion séparée au nom de l'égalité

«*Il y a tout un imaginaire autour du couple qui nous fait croire qu'il faut fusionner*

ses avoirs. Mais c'est de moins en moins vrai pour beaucoup de gens», confirme la sociologue et auteur Hélène Belleau. Ces changements de mode de gestion de l'argent au sein du couple sont le reflet de changements sociétaux. Depuis 1965, les femmes disposent du droit d'avoir leur propre compte en banque et de travailler sans l'accord de leur mari. Alors que *près de 70% des femmes entre 15 et 64 ans ont un emploi*³, le modèle de la «*femme au foyer*» tend à disparaître.

Dans cette même logique, celui, un temps plébiscité, d'une mise en commun totale des revenus sur un unique compte diminue lui aussi. «*Nous sommes dans une société de plus en plus individualiste*», analyse Sophie Rémy, conseillère conjugale. Pour la spécialiste, *l'explosion du nombre des séparations*⁴ explique en partie cette gestion individualiste de l'argent : «*C'est une vraie question générationnelle. Les couples envisagent dorénavant la rupture et se préparent en conséquence*».

Cela, Guillaume et Lucie l'assument. Non mariés et sans enfants, les deux Dijonnais d'origine pensent rester ensemble toute leur vie, mais préfèrent se «*préparer au pire*». «*Nous faisons tout à 50/50*», détaille le jeune homme qui travaille dans la finance. Et ce malgré la différence de salaire. Pour eux, c'est le prix de l'égalité. Et de la «*fierté*» de chacun. «*Ce système*» peut toutefois s'avérer problématique sur le long terme «*en créant un déséquilibre*» entre les partenaires, met en garde la conseillère conjugale Sophie Rémy. Lucie, qui travaille dans la communication, grince d'ailleurs des dents : «*Je dois m'aligner sur son train de vie, et c'est bien plus difficile pour moi car j'épargne beaucoup moins*».

C'est pour cette raison qu'Ambroise et Constance, deux Parisiens de 25 ans sur le point de se marier, envisagent une nouvelle répartition au *pro rata*, autre mode de gestion populaire chez les jeunes : «*On va probablement alimenter un compte commun avec un pourcentage de ce qu'on gagne chacun*», expliquent-ils.

Le recul des étapes structurantes

C'est en décidant de s'engager que la gestion de l'argent a changé au sein de leur couple. «*Depuis que l'on a décidé de se marier, on n'alimente plus le Tricount que l'on avait pour nos vacances*», illustre Ambroise. Pour la sociologue Hélène Belleau, rien d'étonnant à ce changement d'organisation car ce sont bien aux étapes structurantes de la vie de couple (achat d'un bien, mariage, enfant) que peuvent évoluer les modes de gestion de l'argent. Si au début de la relation, les deux membres vont souvent gérer séparément, «*une plus grande intégration se fait à mesure que les couples avancent*», détaille la spécialiste.

Mais là encore, les jeunes couples ne le font plus aussi automatiquement que

ne le faisaient leurs aînés. Les étapes structurantes arrivent plus tard dans la vie. L'âge au premier mariage ne cesse d'être repoussé : en 2022, les Françaises avaient 34,7 ans en moyenne et leurs homologues masculins 36,6 ans. Soit près de 12 ans de plus qu'en 1970. Par ailleurs, en chiffres absolus, les mariages se raréfient *au profit du Pacs*⁵, dont le régime par défaut est celui de la séparation des biens [contrat stipulant que chacun des conjoints conserve l'administration, la jouissance et la libre disposition de ses biens personnels]. En 2023, la France a fêté 242.000 mariages et 209.000 Pacs, contre plus de 305.000 mariages et 22.200 Pacs en l'an 2000.

Essor de la séparation des biens

De la même façon, lorsque les couples passent devant le maire, leur stratégie en matière de finances a bien évolué. Dès 2013, les chercheurs Nicolas Frémeaux et Marion Leturcq notaient dans *une étude*⁶ que, si «*le mariage sous un régime de communauté de biens réduite aux acquêts [régime par défaut] était prépondérant pour les couples formés entre 1980 et 1992, cette forme traditionnelle de vie en couple n'est pas la plus commune parmi les couples formés entre 1998 et 2010, en raison du recul du mariage, mais aussi, pour les couples mariés, du recours accru au régime matrimonial de la séparation des biens.*»

«*En 2010, 44 % des couples formés il y a moins de 12 ans étaient mariés et parmi eux, 15 % avaient opté pour le régime matrimonial de la séparation de biens, alors qu'en 1992, 69 % étaient mariés, et (seuls) 10 % d'entre eux avaient opté pour la séparation de biens*», illustrent les chercheurs. En cause, selon eux, le fort taux de divorce et le mariage à un âge plus avancé, où chaque membre est plus susceptible d'avoir déjà commencé à constituer son patrimoine. Le régime de séparation de bien est donc devenu sans conteste «*le grand classique*», assure le notaire Benjamin Campion.

Là encore, sur le long terme, cette gestion peut s'avérer problématique : «*Il y a l'un des deux conjoints qui s'appauvrit, celui qui gagne le moins - généralement les femmes - parce que le niveau de vie du couple est à la hauteur du revenu le plus important. Donc cette personne vit au-dessus de ses moyens et pioche dans ses économies*», explique Hélène Belleau.

Réelle égalité ?

C'est enfin *la naissance de l'enfant*⁷, ultime étape de la vie à deux, qui incite à mettre davantage en commun. Les couples ont en effet tendance «*à au moins créer un compte familial*» au quotidien, affirme la philosophe Nicole Prieur. Cet heureux événement arrive non seulement plus tard mais aussi plus rarement. Aujourd'hui, les femmes sont âgées de 31 ans en moyenne lors de la naissance de leur premier enfant, contre 24,2 ans en 1964. Le taux de natalité est passé

de 12,5 pour 1000 habitants en 1994 à 9,9 en 2023, *d'après l'Insee*⁸.

Or, «*dans les faits, quand les enfants arrivent, les femmes réduisent leurs temps de travail, les hommes l'augmentent, et les écarts se creusent entre les deux*», ajoute Hélène Belleau. Généralement, au sein d'un couple, «*les hommes vont placer de l'argent qui va se capitaliser, alors que les femmes ont une économie de "pot de yaourt"*», insiste Nicole Prieur. Concrètement, ces dernières «*vont acheter des biens qui se consomment* ».

Dans le roman d'Éric Reinhardt, finaliste du Goncourt 2023, *Sarah, Susanne et l'écrivain*⁹, la protagoniste se rend compte que son mari possède 75% de leur bien immobilier quand, elle, s'occupe des dépenses quotidiennes pour les enfants. Une fiction qui illustre la réalité des risques à vouloir séparer strictement ses biens, tout en conservant le partage traditionnel des tâches. Ainsi, les femmes étaient autrefois «protégées» par le régime de communauté de biens ; elles le sont moins avec le régime de séparation de biens ou l'absence de mariage (ou de Pacs). En cas de séparation, elles ne perçoivent pas de compensations pour les dépenses quotidiennes éphémères et le temps investi à s'occuper du ménage, qui n'a pas été du temps salarié. Elles ne se sont donc pas constitué autant de patrimoine propre.

Ainsi, «*l'individualisation de patrimoine accentue les inégalités entre les hommes et les femmes*», concluent Nicolas Frémeaux et Marion Leturcq *dans leur étude parue en 2020*¹⁰. Selon les chercheurs, l'écart moyen de patrimoine entre homme et femme dans un couple est en effet passé de 7000 € en 1998, à... 24.500 € en 2015.

Les couples n'ont donc pas encore trouvé la recette miracle : si la tendance, par souci d'indépendance, est à la plus grande séparation de la gestion de l'argent, ce choix peut paradoxalement accentuer les écarts de richesse persistants entre les deux partenaires. Et ce, souvent, au détriment des femmes qui ont en moyenne un plus petit salaire. Dans 75% des couples, elles gagnent moins que leurs homologues masculins, selon les derniers chiffres de l'Insee.

Le Figaro.fr : - <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/on-divise-toutes-nos-depenses-par-deux-les-jeunes-couples-et-l-argent-du-tout-en-commun-au-chacun-pour-soi-20240317>

1) <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/ces-radins-qui-ruinent-les-vacances-de-leurs-amis-20220829>

2) <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/je-gagne-ma-vie-je-fais-ce-que-je-veux-avec-mon-argent-dans-les-couples-l-epineuse-question-de-la-gestion-du-budget-20240308>

3) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047733?sommaire=6047805>

4) <http://sante.lefigaro.fr/psychologie/peut-on-reussir-son-divorce-20240305>

5) <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/ca-fait-moins-peur-et-ca-se-rompt-facilement-comment-le-pacs-a-conquis-les-francais-en-25-ans-20240118>

6) <http://piketty.pse.ens.fr/files/FremeauxLeturcq2013.pdf>

7) <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/je-ne-veux-pas-sacrifier-une-partie-de-ma-vie-pour-un-enfant-chez-les-giraud-le-non-desir-d-enfant-anime-les-debats-20240302>

8) https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/20_DEM/22_NAI/22B_Figure2

9) <https://www.lefigaro.fr/livres/sarah-susanne-et-l-ecrivain-d-eric-reinhardt-plusieurs-vies-en-elle-20230906>